

# **CONVENTION de PARTENARIAT entre le réseau CARéDiab et le GSHA Site de Vouziers**

## **SOMMAIRE**

### **PREAMBULE**

### **TITRE I: DISPOSITIONS GENERALES**

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 2: PRESENTATION DES PARTENAIRES

ARTICLE 3: DUREE

### **TITRE II: ENGAGEMENTS DES PARTIES**

ARTICLE 4: ENGAGEMENTS COMMUNS

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DU RESEAU « CAREDIAB »

ARTICLE 6: ENGAGEMENT DE GSHA Vouziers

### **TITRE IV: SUIVI ET EVALUATION**

ARTICLE 7 : EVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI

### **TITRE VI: DISPOSITIONS FINALES**

ARTICLE 8 : REVISION DE LA CONVENTION

## **PREAMBULE :**

Considérant la volonté des partenaires signataires de la présente convention d'œuvrer ensemble pour répondre aux besoins et préoccupations des usagers en matière de prévention et d'information des patients diabétiques.

Le réseau CARéDiab, représenté par son président M Jean Claude Adjizian, d'une part,

Et,

Le Groupe Hospitalier Sud Ardennes (GSHA), représentée par son directeur M. MERCIER Philippe, d'autre part.

Ont convenu ce qui suit :

## **TITRE I: DISPOSITIONS GENERALES**

### **ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention de partenariat entre le réseau CARéDiab et le GSHA Site de Vouziers a pour objet de collaborer, dans le cadre de la mise e place d'un projet de dépistage de proximité de la rétinopathie diabétique sur le bassin de Vouziers, en respectant les identités respectives et les limites des missions de chacun.

Cette convention a pour objet de fixer les règles de fonctionnement dans le cadre du projet de dépistage déployé par le réseau CARéDIAB.

CARéDIAB et le GSHA Site de Vouziers poursuivent et renforcent leur partenariat en collaborant, dans le respect et les limites de leurs compétences et moyens spécifiques, à la promotion et à la réalisation des missions qui leur sont confiées sur le département des Ardennes.

### **ARTICLE 2: PRESENTATION DES PARTENAIRES**

La philosophie générale du réseau CARéDIAB est de permettre l'enrichissement des pratiques de chacun et d'assurer un « maillage plus dense » afin d'intégrer les particularités des patients rencontrés.

Le réseau CARéDIAB s'applique à développer dans un bassin géographique donné un travail de partenariat entre les professionnels de santé impliqué dans l'accompagnement des personnes diabétiques.

En aucun cas CARéDIAB ne se substitue aux organisations existantes, mais leur propose de mutualiser leurs efforts dans le cadre des actions financées, leur permettant de « s'ouvrir vers la ville » et de consacrer leurs efforts sur des actions plus spécifiques. »

CARéDIAB est un réseau de santé financé par décision conjointe URCAM-ARH dans le cadre de la dotation régionale pour le développement des réseaux de santé

 2

(DRDR)A ce titre et par décision conjointe ARH/URCAM, CAREDIAB dispose de crédits fléchés pour :

- le financement de son pôle de coordination ;
- le financement de demi-journées hebdomadaires de coordination médicale départementale ;
- le déroulement de ses modules de formations pluriprofessionnelles validés ;
- le développement de l'outil de coordination médical « Dossier Patient Partagé » disponible en ligne sur le site [www.carediab.org](http://www.carediab.org);
- la mise à disposition d'outils de communication pluri professionnels tels que la messagerie sécurisée et les télé-expertises
- le paiement de prestations dérogatoires attribuées au temps médical de coordination et à des prises en charges plus spécifiques telles que l'aide diététique, podologique.
- Le dépistage de proximité de la rétinopathie diabétique sur le département des Ardennes

### **ARTICLE 3: DUREE**

La présente convention est conclue pour une période de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

## **TITRE II: ENGAGEMENTS DES PARTIES**

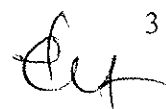
### **ARTICLE 4: ENGAGEMENTS COMMUNS**

Les deux parties s'engagent à mettre en commun leurs moyens pour améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des personnes présentant un diabète selon les modalités qui vont suivre pour chacun des partenaires.

### **ARTICLE 5: ENGAGEMENTS DU RESEAU « CAREDIAB »**

Dans le cadre de la présente convention, **le réseau CARéDiab s'engage à :**

- Informer les membres CAREDIAB des prestations proposées dans le cadre du partenariat
  - Via le site internet [www.carediab.org](http://www.carediab.org)
  - Via les formations aux groupes existants et à venir
  - Via des actions de communication ciblées
- Former les professionnels de santé à l'utilisation des outils du réseau mis à leur disposition (DPP, prestation dérogatoires)
- Intégrer les professionnels de l'hôpital dans un groupe de formation coordination
- Mettre le logo de l'hôpital sur les documents de communication
- A assurer le matériel disposé dans l'enceinte de l'hôpital

 3

- Assure la logistique du dépistage (prise de rendez vous, accueil, suivi des patients)

## **ARTICLE 6: ENGAGEMENTS DU GHSA**

Dans le cadre de la présente convention, **le GHSA site de Vouziers s'engage à :**

- ❖ Favoriser un accès privilégié, direct aux patients du réseau CAReDIAB (signalétique dans l'enceinte de l'hôpital)
- ❖ Mettre à disposition une salle de consultation pour les jours de dépistage (définis selon les vacances de l'orthoptiste)
- ❖ A entreposer le rétinographe dans un lieu aux conditions satisfaisantes pour l'entreposage

## **CHAPITRE IV: SUIVI, EVALUATION**

### **ARTICLE 10: EVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI**

La mise en œuvre de cette convention deviendra effective à la signature.  
Les partenaires effectueront un bilan annuel de l'activité de la présente convention selon les indicateurs suivants :

- Nombre de patients accueillis /nombre de rendez vous pris
- Activités et prestations proposées
- Questionnaire de satisfaction auprès des équipes

## **TITRE VI: DISPOSITIONS FINALES**

### **ARTICLE 10 : REVISION DE LA CONVENTION**

La présente convention peut faire l'objet d'une révision sur proposition notifiée de l'une ou de l'autre partie signataire ou des financeurs.

A Reims, le 15 Décembre 2009

Le président du réseau CARéDiab,  
M. Jean Claude Adjizian

Le directeur du GHSA,  
Philippe MERCIER

